

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 19 novembre à 18 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 10 novembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Deauville, 118 ter avenue de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.

Présents

Président : Philippe AUGIER

Vice-Présidents : Michel MARESCOT, Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Jacques MARIE, Sylvie DE GAETANO, François PEDRONO, Thierry GRANTURCO, Michel CHEVALLIER, Yves LEMONNIER, Philippe LANGLOIS, Régine CURZYDLO, Françoise LEFRANC

Membres : Didier QUENOUILLE, Rebecca BABILOTTE, Delphine PANDO, Patrice BRIERE, David REVERT, Michel THOMASSON, Claude BENOIST, Hervé VAN COLEN, David MULLER, Fabienne LOUIS, Jean-Claude GAUDÉ, Patrice ROBERT, Dominique VAUTIER, Marie-France NUDD MITCHELL, Louis RONSSIN, Brigitte YVES dit PETIT-FRERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO et Florence GALERANT

Absents :

Membres : Didier PAPELOUX, pouvoir à M. MARESCOT — Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à M. THOMASSON — Sylvie RACHET, pouvoir à M. LEMONNIER — Patricia NOGUET, pouvoir à Mme LOUIS — Chhun-Na LENGART, pouvoir à M. RONSSIN — Caroline RACLOT-MARAIS, pouvoir à M. GRANTURCO — Ihsane ROUX, pouvoir à M. LANGLOIS — Véronique BOURNÉ, pouvoir à M. CAPARD — Miriam GUERARD (absente)

Monsieur Louis RONSSIN est nommé Secrétaire de séance

-ooOoo-

DÉLIBÉRATION N° 158

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)
Approbation

CONTEXTE

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la Communauté de Communes a défini les modalités d'élaboration et de concertation de son PCAET par délibération (n°194) en date du 16 décembre 2017. Le PCAET vise à traduire opérationnellement les orientations stratégiques nationales et régionales de transition énergétique en tenant compte des spécificités du territoire, pour identifier les enjeux locaux et définir des objectifs à la fois réalistes et ambitieux. Il prend en compte plusieurs axes de travail :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- L'amélioration de la qualité de l'air,
- La sobriété et l'efficacité énergétique,
- Le développement des énergies renouvelables,
- L'adaptation au changement climatique.

En parallèle, la collectivité s'est volontairement engagée dans la démarche Cit'ergie pour laquelle elle a obtenu le label CAP CIT'ERGIE en février 2021. Cette démarche, portée par l'ADEME, formalise la politique climat-air-énergie de la collectivité dans un référentiel normalisé au niveau européen.

La politique climat-air-énergie de la collectivité a donc été construite en fusionnant ces deux démarches complémentaires, menées concomitamment. La stratégie climat-air-énergie du PCAET est donc identique à celle définie dans la démarche Cit'ergie, il en est de même du plan d'action.

LA STRATEGIE CLIMAT-AIR-ENERGIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'intercommunalité se fixe les objectifs, à court, moyen et long termes, suivants :

- Objectifs sur l'ensemble du territoire de la collectivité :
 - Réduction de 21% des consommations d'énergie du territoire entre 2010 et 2030 et de 39% entre 2010 et 2050, avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs importants pour les trois secteurs d'activités les plus consommateurs : la mobilité, l'habitat et le tertiaire ;
 - En termes d'émissions de gaz à effet de serre : objectif de réduction de 26% entre 2014 et 2030 et de 45% entre 2014 et 2050 ;
 - Multiplication de la production d'énergies renouvelables par 4.8 à horizon 2030 (et par 5,6 pour 2050) ;
 - L'amélioration de la qualité de l'air passe par des objectifs de réduction des différents polluants atmosphériques sur le territoire (COVNM, NH3, NOx, PM10, PM2.5, SO2).
- Objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs internes de la collectivité fixés dans cinq domaines prioritaires : le patrimoine bâti public - l'éclairage public - la gestion des déchets - le cycle de l'eau - le fonctionnement interne de la collectivité.
- Objectifs en matière d'adaptation au changement climatique :

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



- Programmer des mesures dans des domaines et des temporalités différents pour tendre vers la résilience dans l'aménagement du territoire face aux risques naturels. L'ampleur des mesures, voire leur degré de mise en œuvre dans le temps, sera directement corrélée au scénario climatique retenu, adaptée dans le temps, au scénario climatique réellement constaté dans les années à venir.

Pour atteindre ces objectifs, un plan d'action opérationnel organisé en six axes stratégiques a été co-construit :

1. Une stratégie locale ambitieuse pour accélérer la transition énergétique
2. La transition écologique, vecteur d'une dynamique territoriale
3. Une mobilité durable participant à l'objectif national de neutralité carbone en 2050
4. La résilience face aux risques naturels au cœur de l'aménagement du territoire
5. Un aménagement urbain respectueux de l'environnement
6. L'exemplarité de la collectivité : engagement dans la démarche de labellisation Cit'Ergie

La mise en œuvre de ce plan d'action nécessitera un engagement fort de l'ensemble des acteurs du territoire.

PRINCIPALES ETAPES DE LA PROCEDURE

À l'issue de trois années de travail ponctuées de comités de pilotage, d'ateliers de concertation et d'expertises, le projet de PCAET a été arrêté en conseil communautaire par délibération n°158 du 18 décembre 2020, puis transmis aux autorités compétentes pour avis. Le Conseil Régional de Normandie a retourné le sien le 12 avril 2021, le Préfet de Région Normandie le 3 mars 2021, et la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) le 9 avril 2021.

La CCCCCF a rédigé une note répondant synthétiquement aux recommandations et observations émises dans ces avis, et recensant les modifications apportées au projet de PCAET suite à ceux-ci.

Le projet de PCAET a ensuite été mis à la disposition du public du 16 juillet au 16 août 2021 inclus, en vue de recueillir les observations et propositions du public.

Les observations et propositions émises n'ont pas vocation à apporter de modifications au projet de PCAET. En effet, ces observations ou propositions sont soit déjà prises en compte dans le projet de PCAET, soit déjà engagées par la collectivité. Une synthèse des observations et propositions du public, et la réponse de la collectivité à celles-ci sont en ligne sur le site de la Communauté de Communes (www.coeurcotefleurie.org) pendant une durée minimale de trois mois.

La version finale du PCAET comporte les pièces suivantes :

- un diagnostic territorial,
- une stratégie,
- un plan d'action,

Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



- un dispositif de suivi et d'évaluation,
- une évaluation environnementale stratégique,
- un bilan de la concertation menée tout au long de l'élaboration du plan,
- les avis reçus et la note de la collectivité en réponse à ceux-ci,
- une synthèse des observations et propositions du public, et la réponse de la collectivité à celles-ci,
- les délibérations et l'arrêté antérieurs pris pour ce dossier.

CONCLUSION

Le travail mené permet de proposer au conseil communautaire la version finale du PCAET.

Son contenu a été ajusté par rapport à la version projet arrêtée en décembre 2020 de façon à prendre en compte les avis reçus.

Une fois approuvé, le PCAET est mis en œuvre pendant une période de six ans. Il fait l'objet d'un bilan de mi-parcours au bout de trois ans, qui est l'occasion d'ajuster les objectifs et le plan d'action.

Le PCAET approuvé sera mis à disposition du public sur la plateforme dédiée de l'Ademe www.territoires-climat.ademe.fr et transmis aux services de l'Etat pour contrôle de légalité.

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°194 du 16 décembre 2017 définissant les modalités d'élaboration et de concertation du PCAET ;

Vu la concertation préalable menée durant toute l'élaboration du nouveau PCAET ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°158 du 18 décembre 2020 arrêtant le projet de PCAET (et approuvant le bilan de la concertation) ;

Vu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Normandie approuvé le 2 juillet 2020 ;

Vu les avis du Préfet de la Région Normandie en date du 3 mars 2021, de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en date du 9 avril 2021, et du Conseil Régional de Normandie en date du 12 avril 2021 ;

Vu l'arrêté n°5 du Président de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie prescrivant la procédure de participation du public par voie électronique en date du 16 juin 2021 ;

Vu les observations formulées par le public ;

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Vu l'avis favorable de la Commission Transition Energétique du 02 novembre 2021 ;

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver la version finale du PCAET, en vue de sa mise en œuvre sur une période de 6 ans (2021-2026).

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

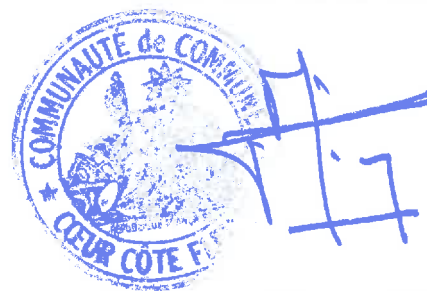
APPROUVE la version finale du PCAET, en vue de sa mise en œuvre sur une période de 6 ans (2021-2026),

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

POUR EXTRAIT CONFORME



Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcote fleurie.org

coeurcote fleurie.org



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) - Approbation

Date de transmission de l'acte : 23/11/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 23/11/2021

Numéro de l'acte : D158-19-11-21 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 014-241400415-20211119-D158-19-11-21-DE

Date de décision : 19/11/2021

Acte transmis par : Françoise POUCHIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.8. Environnement